

Je n'ignore pas que beaucoup de femmes accusent leurs maris d'injustice ; je ne prétends pas décider s'il y a autant de maris injustes qu'il y en a d'accusés. Cependant est-il vrai que toutes les femmes, même tertiaires, sont toujours aussi obéissantes quand elles ont envie d'une fantaisie que lorsque leurs maris ou leurs pères leur commandent de danser, alors que leurs engagements sont censés le leur défendre ? J'ai entendu dire qu'une femme ou fille sait toujours obtenir une permission quand elle en a envie ; n'y aura-t-il donc que lorsqu'elle voudra faire son devoir, qu'elle n'obtiendra pas la permission ?

Me sera-t-il permis de parler encore et de poser une dernière question ? Je connais des cas où certains et certaines Tertiaires, même élevés en charge, ont donné à leur Fraternité et à leur paroisse ce spectacle affligeant de Tertiaires se livrant à la danse. Je ne sais si l'excès de ma peine m'a aveuglé, mais voici le raisonnement que je me suis fait : ou bien ces Tertiaires ont agi librement, ou bien ils ont été forcés. S'ils ont agi librement, ils ont manqué gravement et devraient être relevés immédiatement de leur charge. S'ils ont été forcés, c'est bien regrettable, mais ils montrent ouvertement qu'ils n'ont pas d'autorité dans leur famille et que par conséquent ils ne sauraient jouir d'aucune autorité dans la Fraternité. Ils devraient le comprendre sans qu'on le leur dise et donner eux-mêmes leur démission.

Pardonnez moi la longueur de ma lettre. J'ai cru que le sujet en valait la peine. Du reste je sou mets entièrement ma manière de voir à l'autorité des Supérieurs du premier Ordre.

Agréé, etc.

UN CORRESPONDANT



*CATALOGUE DES INDULGENCES PLÉNIÈRES
ET PARTIELLES ACCORDÉES AUX
TERTIAIRES DE S. FRANÇOIS*

PUBLIÉ PAR LE PÈRE DÉSIRÉ, MISSIONNAIRE FRANCISCAIN,
— CADIEUX ET DEROME, *libraires*, 1603, RUE NOTRE-DAME,
MONTRÉAL. — PRIX : 5 cts L'UNITÉ, 50 cts LA DOUZAINÉ.

Vous semblez avoir beaucoup de zèle pour le Tiers-Ordre ; vous tenez à profiter de tous ses avantages ; mais vous ignorez peut-être les Indulgences que vous pourriez en retirer. N'avez-vous